



Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire (M.I.G.C.S.)



DUREE : 2 ans, en alternance,
1 semaine sur 3, 35h hebdomadaires

LIEU : M.F.R. Champ Molliaz



Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : *nous consulter*

DATES : rentrée chaque mois de septembre

EFFECTIF :
17 apprenants par groupe

Fiche RNCP : 38726 niveau 4

PUBLIC :

Apprentissage
Formation Professionnelle Continue (F.P.C.)

PREREQUIS :

En apprentissage : niveau 3 minimum en lien avec le BP MIGCS.

En F.P.C. : niveau 3 minimum en lien avec le BP MIGCS ou 5 ans d'exercice professionnel en lien avec le diplôme.

PREAMBULE

Cette formation, en alternance, permet d'obtenir le **Brevet Professionnel** (B.P. M.I.G.C.S., niveau 4) dans le domaine du bâtiment, dans l'installation, la maintenance et le dépannage d'équipements en génie climatique et sanitaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Former les apprenants pour exercer le métier de monteur en installations du génie climatique et sanitaire et accéder à un emploi durable.
- Permettre aux apprenants d'acquérir des compétences techniques et théoriques et des savoir-être.
- Obtenir le diplôme soit par la forme globale, soit par la forme progressive (validation échelonnée des blocs de compétence).

PUBLIC CONCERNE

Sous le statut d'apprenti :

- Age maximum : 29 ans révolus.

Sous le statut de la F.P.C. :

- Salariés d'entreprise (plan de développement des compétences ou dispositif Pro-A ou contrat de professionnalisation ...) ou demandeurs d'emploi.
- Avoir une entreprise pour l'alternance.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

- Collecter, classer et consigner des informations
- Décoder des documents
- Organiser son intervention
- Inventorier les matériels et matériaux
- Choisir l'outillage, les équipements d'intervention et de sécurité.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES (suite)

- Vérifier les approvisionnements du chantier
- Représenter graphiquement une installation
- Traiter les déchets et protéger l'environnement
- Organiser et sécuriser le poste de travail
- Implanter, tracer, fixer les supports des réseaux fluidiques et équipements
- Mettre en œuvre les réseaux fluidiques aux équipements
- Raccorder en énergie les équipements
- Vérifier la conformité du travail réalisé
- Procéder aux opérations préalables à la mise en service et à la première mise en service, régler les systèmes
- Remettre en état de fonctionnement, modifier tout ou partie d'un système
- Etablir un bilan de performances et les améliorer
- Emettre, recevoir et échanger des informations
- Transmettre les consignes de fonctionnement du système à l'utilisateur, transmettre des savoirs.

(cf Arrêté du 14 mars 2014 / Annexe I Référentiel de certification).

CONTENU

- Enseignement général : 300 h

Expression et connaissance du monde
Mathématiques
Anglais

- Gestion de l'alternance : 37h

Lien entre la pratique en entreprise et les cours de la MFR.



Enseignement professionnel :

Technologie, électricité et Dessin : 237 h

Enjeux énergétiques et environnementaux
Règlementations liées à l'habitat
Fonctionnement des installations
Connaissance des matériaux

Atelier / Manipulations : 260 h

Organiser son intervention, son poste de travail
Effectuer les différentes interventions sur des installations :
implantation, équipement, mise en pression, mise en service,
alimentation électrique, purge, réglage, paramétrage...
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur réseaux
Réparer les réseaux et remplacer le matériel

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

La pédagogie des M.F.R. est basée sur l'alternance de semaines à la M.F.R., où sont dispensés des cours et des activités théoriques et pratiques, et des semaines en entreprise, en situation professionnelle en vraie grandeur.

Pour mettre en œuvre ces formations par alternance où chaque apprenant est actif, la M.F.R. :

- Elabore un plan de formation qui organise les apprentissages entre les différents lieux éducatifs sur l'année (les temps à la M.F.R. et les temps en entreprise sont étroitement associés)
- Propose un carnet de liaison, entre les parents, les maîtres d'apprentissage et les moniteurs, qui facilite la communication.

Un positionnement est réalisé en amont de la formation afin d'évaluer les compétences acquises par l'apprenant et d'individualiser son parcours de formation.

SUIVI

- Vérification de la présence à chaque cours : transmission des retards et des absences à l'entreprise d'accueil.
- Sous le statut de la F.P.C. : feuille d'émargement biquotidienne transmise aux parties prenantes.
- Visites en entreprise pour un bilan intermédiaire.
- iENT
- Entretien individuel pour évaluer la progression et proposer du soutien personnalisé.

EVALUATION DE L'ACTION

- Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences : Bilans de connaissances réguliers, examens blancs, épreuves ponctuelles pour validation du diplôme.
- Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan écrit, enquêtes, questionnaire en ligne pour les apprenants et pour leur entreprise d'accueil ...).
- Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid ».

POURSUITES D'ETUDES

Les apprenants peuvent acquérir une spécialisation en préparant un Titre Professionnel (T.P.) en un an.

- T.P. Technicien de Maintenance d'Equipements de Confort Climatique

Ils peuvent acquérir un niveau de qualification supplémentaire ou une spécialisation en préparant en 2 ans un Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.) ou un Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.)

- B.T.S. Fluides, Energies et Domotique
- D.U.T. Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (...)

DEBOUCHES

Le titulaire du B.P. M.I.G.C.S est un ouvrier hautement qualifié, placé sous l'autorité du chef d'entreprise, du chef de service ou son délégué.

- Monteur-dépanneur / Monteuse-dépanneuse en installations climatiques
- Monteur / Monteuse en conditionnement d'air
- Monteur / Monteuse en gaines de ventilation

DISPOSITIONS FINANCIERES

Sous le statut d'apprenti :

- Coût de formation : pris en charge par l'OPCO.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.

Sous le statut de la F.P.C. :

- En contrat pro, coût de formation pris en charge par l'OPCO.
- Autres parcours : nous consulter.
- Frais annexes : Adhésion à l'association, demi-pension ou internat, caisse à outils dans certains cas.